

*Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*

à une pénurie s'il s'en produisait une. Hier, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a fait une excellente remarque selon laquelle gouverner c'est prévoir. Il y a longtemps que ce gouvernement et ses prédécesseurs auraient dû prévoir la situation où nous nous trouvons maintenant. C'est pourquoi ce bill sera utile si cet état d'urgence se produit effectivement.

Le Nouveau parti démocratique a joué un rôle extrêmement utile au sein du comité qui a étudié ce bill. Un certain nombre de nos propositions ont été adoptées. Nous avons appuyé la motion conservatrice qui voulait qu'une fois l'état d'urgence proclamé par le gouvernement, la Chambre puisse avoir encore son mot à dire de sorte que si elle en réfutait la validité, l'état d'urgence cesserait d'exister. C'est une motion que nous avons l'intention de proposer. Les conservateurs l'ayant présentée au comité, nous l'avons appuyée. Le ministre a accepté notre suggestion en vertu de laquelle une fois l'état d'urgence décrété et le programme de répartition mis en œuvre, l'Office de répartition devrait déposer tous les mois à la Chambre un rapport qui serait renvoyé à un comité pour plus ample examen. Cela fait maintenant partie du bill modifié à l'étude.

Nous nous sommes également demandé avec inquiétude si, en période de pénurie, les grossistes indépendants pourraient s'approvisionner. L'amendement incorporé au bill permettra au gouvernement d'assurer autant que possible l'approvisionnement en produits pétroliers des grossistes indépendants. Nous avons également appuyé la motion tendant à renforcer les dispositions du bill qui ont trait à la protection de l'environnement contre la pollution par l'anhydride sulfureux. Nous avons l'intention de proposer une modification à l'article actuel. Le député conservateur de Vancouver-Sud (M. Fraser) ayant présenté un excellent amendement à l'article, ayant trait à l'environnement, nous l'avons appuyé sans réserve. En outre, il semblait y avoir un oubli de la part du gouvernement. Il y a dans le bill un article qui parle d'accorder au gouvernement le pouvoir de rationner le fuel si la situation l'exige. Il n'y est pas question du prix des produits pétroliers rationnés. Cette idée a aussi été acceptée.

Le bill permet de faire face à une situation d'urgence découlant d'une pénurie. Nous croyons que cela est nécessaire. Nous espérons que nous n'aurons pas à y recourir. Nous ne pouvons que le garantir si le gouvernement commence à formuler une politique pétrolière complète. Une telle politique signifie que nous devons traiter les ressources énergetiques, le pétrole et le gaz naturel et ces produits comme un service public tout comme nous le faisons maintenant de l'électricité. En d'autres termes, cela doit relever d'un contrôle public ou de l'État. Alors, nous ne serions plus à la merci des compagnies pétrolières multinationales qui manipulent les approvisionnements et le prix internationaux.

Jusqu'à ce que nous ayons un oléoduc national, nous devrions acheter notre pétrole au niveau des gouvernements. Une société nationale des pétroles pourrait le faire. Nous ne devrions pas avoir à acheter notre pétrole aux sociétés multinationales qui, par l'entremise de leurs filiales, haussent les prix que doivent payer les Canadiens. J'ai déjà indiqué à la Chambre comment la société Imperial Oil réalise des bénéfices en demandant un prix plus élevé aux consommateurs canadiens. Cette société est une filiale de la gigantesque société multinationale appelée Exxon. L'Exxon obtient son pétrole de la société Creole Oil au Venezuela. Pendant les années 60, la Creole Oil achetait du pétrole du Venezuela à raison de \$1.45 le baril et le

vendait à l'Imperial Oil pour \$3 le baril. Elles font toutes deux partie de la même famille appelée Exxon. La société se vend son propre pétrole, en haussant les prix, ce qui fait que le consommateur canadien doit payer plus cher.

Nous ne devons pas oublier ce que coûte la production d'un baril de pétrole aux sociétés pétrolières. Les frais de production du pétrole de l'Ouest canadien, soit de son extraction jusqu'à la tête du puits, sont d'environ \$1.53 le baril. Pendant bien des années, ils étaient d'environ \$1.28 le baril. Ce pétrole se vend aujourd'hui plus de \$4 le baril et pourtant le ministre des Finances (M. Turner) affirme qu'il devrait suivre le prix mondial de \$8, de \$10 ou même de \$18 le baril.

● (1540)

Comment pouvons-nous tolérer qu'on escroque ainsi les consommateurs plus longtemps? Nous pouvons tolérer cette situation uniquement si nous ne pouvons rien faire pour la changer et si nous continuons à dépendre de ces sociétés pétrolières pour nos importations de pétrole. A mon avis, nous devrions changer le sens de notre politique parce que nous ne pouvons pas continuer à permettre aux sociétés pétrolières d'exploiter nos ressources énergétiques. Les gisements pétroliers de l'Alberta contiennent encore des combustibles conventionnels pour 10 ans et il est évident que nous devons commencer à exploiter les sables bitumineux de l'Athabasca.

Certains députés tant du parti libéral que du parti conservateur prétendent que nous devrions tout de même laisser les sociétés pétrolières exploiter ces vastes ressources. Quand les députés de ces partis se rendront-ils enfin compte qu'en agissant ainsi nous continuerions à brader nos ressources, attitude qui caractérise l'histoire de la production du pétrole au Canada? Nous devons prendre l'initiative. Le peuple canadien veut exploiter lui-même les ressources qui lui appartiennent afin de pouvoir les obtenir à des prix raisonnables. Si nous continuons à agir comme par le passé, nous ne ferons qu'entraîner notre propre ruine économique. A mon avis, le bill à l'étude constitue un aveu de la part du gouvernement que les lignes de conduite adoptées jusqu'ici à l'égard du pétrole ont échoué. Maintenant, je lui demande de reconnaître ses erreurs et de présenter une politique globale du pétrole qui incorporera des perspectives d'autonomie en matière d'approvisionnements et de justes prix pour les consommateurs canadiens.

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les-Îles):** Monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire de faire de longues remarques à l'étape de la troisième lecture de ce bill, mais comme j'ai prononcé le discours d'ouverture au nom de mon parti lorsque le ministre a proposé la deuxième lecture, j'aimerais faire quelques commentaires.

D'abord, je tiens à féliciter les membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics pour le travail qu'ils ont fait à l'égard de cette mesure. La mesure, à mon avis, est très améliorée par les amendements que le comité y a inclus et les amendements qui ont été approuvés par la Chambre à l'étape du rapport.

Je vais toutefois souligner les commentaires de mes amis de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) et Sault-Sainte-Marie (M. Symes) en disant que personne ne doit s'imaginer que ce bill constitue une politique du pétrole pour le Canada. Le bill C-236 est un outil qui permet au gouvernement de faire face à une pénurie de pétrole au cas où cela arriverait. Il se peut qu'il ne serve jamais. Nous espérons, pour la plupart d'entre nous, qu'il n'aura jamais à servir.